
**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2018**

L'an deux mil dix huit le 06 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD Maire.

Présents,

GIVORD Alain	DESMARIS Elodie	
DUCLOS Nathalie	GIVORD Jean-Louis	BALMOT Eliane
MARTIN Alexandre	NIZET Cécile	GABILLET Guy
MIGNOT Catherine	YUKSEL Ufuk	DUBOIS Françoise
GREGOIRE Cédric	PERROUD Marie-Françoise	
TRESSELT Nadine	RABUEL Claude	LAURENT Michèle
DESMARIS Valérie		RAVOUX Christian
	SERVIGNAT Françoise	

Date de la convocation : le 01 février 2018

Membres en exercice : 23

Présents : 19 Votants : 21

Absents excusés : **CHAIZE** Patrick **CARJOT** Jean-François **GUERRY** Morgan **MAHE** Laurent

Pouvoirs : Monsieur Patrick **CHAIZE** donne pouvoir à Madame Valérie **DESMARIS**
Monsieur Laurent **MAHE** donne pouvoir à Madame Françoise **SERVIGNAT**

Secrétaire de séance : Valérie **DESMARIS**

Adoption du compte rendu de la séance du 16 janvier 2018

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Alain GIVORD

1. Adhésion au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés coordonné par le SIEA et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1^{er} janvier 2015, pour les sites ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) de plus de 30 MWh/an.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence en obtenant des tarifs plus avantageux. Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tous les établissements publics du département de l'Ain.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il est chargé d'organiser, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

L'accord cadre en cours arrive à échéance le 31 décembre 2018. Dans ce contexte, les services du SIEA effectuent dès à présent le recensement des besoins pour le 2nd accord-cadre prévu du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Pour continuer de profiter de cette mutualisation il nous faut délibérer avant le 2 mars 2018.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1^{er} janvier 2015, pour les sites ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) de plus de 30 MWh/an.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence en obtenant des tarifs plus avantageux.

Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tous les établissements publics du département de l'Ain.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code de l'énergie et notamment l'article L.441-5 et les articles 28 et 35 du décret précité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés ci-jointe en annexe,

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il est chargé d'organiser, dans le respect des règles relatives aux marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement est celle du SIEA, coordonnateur du groupement de commandes.

Oùï cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Vonnas.

Adopté à l'unanimité

2. Remboursement capture de ragondins

Monsieur le Maire, expose que la commune sollicite la société de chasse pour éradiquer les ragondins afin de réguler ces nuisibles. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1€ par ragondins en complément de la participation de 3€ par ragondins versée par le Conseil Départemental de l'Ain.

La société de chasse a capturé 319 ragondins.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de **319 euros** à la société de chasse de Vonnas pour sa capture.

PRECISE que cette dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice article 6574849 subventions sur justificatifs.

Adopté à l'unanimité

Informations du Maire et des Adjointes

Alain GIVORD informe les membres du conseil que la commune mène une réflexion sur une campagne de stérilisation des chats en lien avec des associations.

Eliane BALMOT porte à la connaissance du conseil plusieurs points :

-En date du 24 janvier 2018, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris nous a adressé un courrier rappelant le constat et les recommandations faites lors de leur visite courant août. Le rapport sera joint au compte rendu.

-Le pont des compagnons est de nouveau ouvert au public depuis le 3 février 2018.

-Les nouveaux gestionnaires du camping Le Renom, Madame LUTTENBACHER Julie et Monsieur HENRI Brice prendront leur fonction à compter du 26 février 2018.

-La commune a reçu 39 candidatures pour le poste d'agent technique en remplacement d'Alexandre VULIN.

-Le 24 mars 2018 un nettoyage de printemps sera organisé, avec un rendez-vous en mairie. Une communication spécifique sera faite à ce sujet.

Nathalie DUCLOS informe les membres du CCAS, qu'une rencontre avec DYNACITE est prévue le 2 mars 2018 en mairie. Ils recevront une invitation à cet effet.

Elodie DESMARIS rappelle que la commission culture se réunit le 13 février à 19h15.

Jean-Louis GIVORD fait un point sur les travaux en cours sur la commune :

-Concernant l'installation de la vidéosurveillance, il reste un mat à installer sur la place de l'église. Vont suivre différents réglages avant une réunion d'information avec l'entreprise.

-Plusieurs travaux d'entretien en cours, notamment aux Champs Fleuris pour de l'entretien des trottoirs, également divers travaux d'égouttage et de broyage des végétaux en cours sur la commune.

Concernant les divers projets en cours, Jean-Louis GIVORD porte à la connaissance du conseil :

-Le projet de maison des associations se fera en deux phases : une première pour la réhabilitation des anciens services techniques pour le stockage de matériel des associations. À ce sujet une réunion du comité de pilotage a été organisée pour visiter le site. Une rencontre avec François BAUDE, architecte, est prévue. Une seconde phase concernera la réhabilitation de l'ancienne école de musique, une rencontre avec les associations concernées sera nécessaire.

-Pour le projet de mise en accessibilité et réhabilitation de la mairie, Alain GIVORD précise que le point a été fait avec François BAUDE qui aura la mission de travailler sur une phase d'optimisation du rez-de-chaussée dans un premier temps. L'idée étant de débiter les travaux début 2019.

-Sur le projet de maison médicale, nous sommes en train de faire un diagnostic amiante et plomb et suite à ce diagnostic nous demanderons des devis de démolition.

-les essais de balayuses se poursuivent afin d'étudier au mieux les différentes options.

Alain GIVORD, suite à l'assemblée générale de l'amicale des sapeurs pompiers, souhaite porter quelques chiffres à la connaissance des conseillers : Nous avons un corps de 55 pompiers sur Vonnas, pour 476 interventions en 2017 dont 73% sur du service à la personne.

Pour information, le congrès national des sapeurs pompiers aura lieu cette année la semaine du 26 au 29 septembre 2018 à Bourg-en-Bresse, en présence de 500 bénévoles par jour.

En conclusion, Alain GIVORD rappelle quelques manifestations à venir :

- repas dansant de l'USV Football le samedi 10 février,
- les conscrits le week-end du 17 et 18 février,
- loto quine du Football club des Bords de Veyle le samedi 24 février,
- paëlla et concert de Zic & Voix le samedi 3 mars.

Prochaine séance le mardi 6 mars 2018

La séance est levée à 21h30

Fait à Vonnas le 09/02/2018

Le Secrétaire

**Le Maire
Alain GIVORD**

Les Conseillers Municipaux